



Gimel, le 27 septembre 2018

Rapport sur le préavis municipal 03-2018

Objet : REMPLACEMENT DU SYSTÈME DE CHAUFFAGE
(1^{ère} étape chaudière à gaz)

Madame la Présidente,
Mesdames et Messieurs les Conseillers,

La Commission composée de :
M. Denis Humbert, Président
Mme Sophie Croisier
M. Guisepe Di Santo
M. Frédéric Debonneville
M. Andrea Tasinato, rapporteur

S'est réunie à quatre reprises soit :

Le 11 septembre 2018 pour la visite de l'actuel chauffage et explication du fonctionnement par Monsieur Laurent Guignard, municipal et Nicolas Conrad, agent d'intendance du collège du Marais.

Le 13 septembre 2018 pour l'étude en détail et l'élaboration des questions.

Le 24 septembre 2018 en présence de Madame Sylvie Judas, syndique, Monsieur Laurent Guignard, municipal, et Monsieur Didier Stöckli de l'entreprise Von Auw pour une discussion approfondie et les réponses à nos questions. Nous tenons ici à les remercier vivement pour leur disponibilité et leur collaboration.

Le 27 septembre 2018 pour la rédaction du présent rapport.

Historique :

A la suite de la visite des locaux, la commission a pu constater la vétusté de la chaudière à gaz actuelle et des besoins croissants en énergie. Le projet actuel prévoit l'installation d'une chaudière à gaz suffisamment puissante pour pouvoir palier à l'arrêt temporaire (pour maintenance) de la chaudière à bois tout comme à toute éventuelle défaillance du système à bois.

La commission a essayé de comprendre la différence importante de prix entre les deux soumissions, notamment sur le prix de la chaudière, des vannes et l'isolation. A relever que Monsieur Stöckli ne pouvait pas expliquer l'importante différence de prix entre son offre et celle d'Exotech. Monsieur Stöckli nous a assuré que les trois éléments précités étaient identiques et que son offre prévoyait tout le matériel, sans modification des caractéristiques, des dimensions ou des pièces de l'offre présentée dans l'étude d'Exotech.



La commission s'est penchée par la suite sur les questions de la surveillance de l'exécution des travaux et de la garantie de l'ouvrage à la fin des travaux. Pour rappel, aucun bureau d'ingénieur n'a été engagé pour l'étude et le suivi des travaux. L'étude d'Exotech a été prise comme référence technique.

L'entreprise Von Auw assume l'entière responsabilité de la coordination, de l'exécution des travaux, de la mise en service et du suivi, ainsi que la garantie de l'ouvrage final selon les normes en vigueur.

Observation :

La commission suggère qu'à l'avenir, lorsque deux soumissions identiques ont une différence de prix importante, qu'une offre supplémentaire soit demandée.

La commission est du même avis que les observations de la commission des finances en soulignant le fait que pour ce genre de projet, une période d'étude plus longue devrait être octroyée, d'autant plus que ces travaux peuvent être planifiés à l'avance.

En conclusion de ce qui précède, la commission unanime vous demande Madame la Présidente, Mesdames et Messieurs les Conseillers de bien vouloir prendre les décisions suivantes :

- a. D'autoriser la Municipalité à entreprendre les travaux de remplacement de la chaudière à gaz pour un montant total de Fr 296'900.- (montant arrondi)
- b. D'allouer un crédit de Fr 296'900.- pour exécuter ces travaux
- c. De financer ce crédit par un emprunt de Fr. 296'900.- aux meilleures conditions actuelles du marché
- d. D'amortir ces travaux sur une période de 10 ans
- e. De prendre acte que ces travaux, en l'état actuel, entraîneront des charges d'exploitation supplémentaires d'un montant estimé de Fr. 32'659.- .

M. Denis Humbert, Président

M. Guiseppe Di Santo

Mme. Sophie Croisier

M. Frédéric Debonneville

M. Andrea Tasinato, rapporteur